

LES SALCES - COMMUNE
LOZERE

ARRÊTÉ :
AR_2025_004

Levant la recommandation d'usage temporaire de l'eau destinée à la consommation humaine

Monsieur le Maire de la commune de Les Salces

Vu le code la santé publique et notamment les articles L1311-2, L 1321-1, R 1321-26 à 30 et D 1321-103 à 105

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2212-2

Vu l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualités des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.

Considérant le retour à une situation normale de fonctionnement des traitements UV sur le réseau des Salces.

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté municipal n°2025-003 du 7 mars 2025 portant recommandation d'usage temporaire de l'eau distribuée suite au constat du dysfonctionnement des traitement UV le jeudi 6 mars 2025.

Article 2 : L'eau distribuée par le réseau de Les Salces peut à nouveau être utilisée pour les usages alimentaires (boisson, préparation des aliments), l'hygiène corporelle et les usages médicaux.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet ce jour.

Article 4 : Le présent arrêté est affiché en mairie et sur le site internet de la commune pour être porté à la connaissance de la population.

Article 5 : Monsieur le Maire de la commune de Les Salces est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation est transmise à Monsieur le Préfet et Monsieur le Directeur départemental de l'agence régionale de santé.

Les Salces, le 03 avril 2025

Le Maire,



Jean Louis VAYSSIER

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 03/04/2025 ES

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R. 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025

Date de réception de l'AR: 03/04/2025

048-214801870-AR_2025_004-AR

A G E D I